

RAPPORT-PRÉAVIS
N° 214/2020
AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse au postulat de Mme la Conseillère
communale Christine Vuagniaux : « Financer les
bancs publics par des donateurs »**

Délégué municipal : M. Maurice Gay

1^{ère} séance de la commission

Date	Mercredi 30 septembre 2020 à 19h
Lieu	Place du Château 3, salle des maquettes, 3 ^{ème} étage

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Le 24 février 2020, Madame la Conseillère communale Christine Vuagniaux déposait un postulat demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de permettre à des donateurs privés de financer des bancs dans les espaces publics nyonnais en réponse au manque d'offre de bancs sur le territoire communal. Si l'investissement des privés dans l'espace public existe déjà sous diverses formes (fondations, donations, partenariat public-privé, etc.) se pose toutefois la question de savoir jusqu'à quel point le privé peut être sollicité pour aménager l'espace public à la place de la collectivité publique.

Ce rapport-préavis a pour but de répondre au postulat en contextualisant cette proposition dans la stratégie d'aménagement des espaces publics nyonnais mise en œuvre par la Municipalité.

2. Description du projet

En mai 2016, la Municipalité a validé le Concept des espaces publics, document-cadre définissant la vision politique de la Ville pour le développement de ces espaces. Il établit trois orientations politiques structurantes (les proximités sociales, les courtes distances, les patrimoines) pour l'aménagement des espaces publics, qui se déclinent en une priorisation des projets à réaliser sur le territoire.

Un guide d'aménagement des espaces publics, qui établit les principes d'aménagements par typologie d'espaces (route de transit, de desserte, chemin de mobilités douces, espaces majeurs, parcs, etc.) a ensuite été adopté par la Municipalité en octobre 2019. Sa mise en œuvre implique la création de catalogues « d'objets d'aménagement » dont un qui s'appliquera au mobilier urbain, plantations et revêtements de sols.

Ce catalogue est prévu pour répondre aux besoins d'aménagements des espaces publics standards, afin de leur donner une ligne identitaire commune.

Pour les espaces majeurs, un mobilier spécifique, hors catalogue, pourra être mis en œuvre.

2.1 Contenu du catalogue mobilier urbain

Le catalogue recensera une liste de base d'objets courants, qui pourra ensuite être complétée. Celle-ci sera à définir par l'ensemble des services concernés et pourrait contenir notamment les éléments suivants :

- bancs et leurs déclinaisons (fauteuils, chaises longues, etc.) ;
- poubelles ;
- armoires électriques ;
- potelets ou assimilé et contrôles d'accès (bornes rétractables) ;
- abris et arceaux vélos ;
- protections d'arbres (grilles et corsets) ;
- bacs plantés ;
- bornes Wi Fi (et autres accessoires pour une Ville connectée) ;
- tables de pique-nique, grills ;
- mobilier temporaire / manifestation.

Afin d'établir ce catalogue, les étapes suivantes seront réalisées :

- inventaire exhaustif du mobilier urbain existant ;
- diagnostic qualitatif du mobilier : adéquation aux besoins, cohérence avec les usages existants ou souhaités, offre pléthorique ou déficitaire, adéquation avec l'image urbaine, difficulté ou facilité de gestion et d'entretien, valeur patrimoniale ;
- critères de choix spécifiques au mobilier urbain : prise en compte du contexte bâti, cohérence esthétique, ergonomie, rationalisation de la gestion et développement durable ;
- principes d'implantation : dégagement, relation avec l'aménagement, contraintes spécifiques, etc. ;
- gamme de mobilier standard pour chaque objet : marque, modèle, fournisseur.

Suite à ces analyses, une stratégie de mise en œuvre devra être proposée qui définira :

- les mesures, délais, moyens financiers et techniques, etc. ;
- les tests, remplacement par campagnes ou au cas par cas, etc.

Le choix des modèles de bancs publics retenus par la Ville seront donc identifiés dans ce cadre, en fonction des objectifs définis plus haut.

Sur cette base, une proposition de contribution financière pourrait être soumise aux privés qui souhaitent subventionner l'achat de bancs à Nyon. Selon le diagnostic territorial établi, des emplacements nécessitant l'installation de bancs pourront également être choisis.

De plus, il est prévu que le catalogue soit réalisé par les services de la Ville assistés d'un mandataire. Il est également proposé d'associer à ce groupe de travail des représentants des habitants de Nyon (associations, collectifs, ou autre) afin qu'ils participent au choix du mobilier constituant le catalogue.

2.2 Délai

La fiche de lancement pour la réalisation des catalogues a été validée par la Municipalité le 25 mars 2020. Le lancement du projet avec le groupe de travail des services de la Ville est prévu pour l'été. Les catalogues devraient être réalisés pour le premier trimestre 2021.

2.3 Opportunité d'investissement par des privés

Après discussion avec le Service des espaces verts (EVF) et pour faire suite à la proposition de Mme la Conseillère communale Vuagniaux, il existe un besoin de trois bancs au cimetière. Deux types de bancs sont présents sur place ; ce sont les bancs verts qui sont, selon les dernières informations obtenues, les plus appréciés pour leur confort et leur poids. Ils peuvent ainsi être déplacés selon l'ombre et le lieu des cérémonies.

Il faut compter environ CHF 2'000.- la fourniture par banc, qui ne nécessite pas de fondation (puisque déplaçables).

Un autre lieu qui pourrait bénéficier de l'installation de bancs financés par les donateurs est l'espace extérieur de la bibliothèque. Une offre d'assise supplémentaire devant la Maison Richard, dont la forme reste à définir, permettrait de créer un espace de lecture en plein air souhaité par les lecteurs.

Une convention devra être établie entre la Ville et les donateurs afin de définir les modalités de mise à disposition du banc pour la ville (inscription du nom du donateur, entretien, etc.).

3. Incidences financières

Aucune à ce stade.

L'élaboration des catalogues est prise en charge par le Service de l'urbanisme (URB). Le coût pour acheter un banc pour la ville, comprenant fourniture et installation sera estimé au stade du catalogue, selon les modèles retenus.

Concernant les trois bancs pour le cimetière, un coût total de CHF 6'000.- serait à faire financer par les donateurs privés.

5. Conclusion

Au vu du lancement de la réalisation du catalogue du mobilier urbain qui identifiera les modèles de bancs retenus pour la ville, les lieux pour les implanter et les coûts, il est proposé d'attendre sa mise en œuvre avant de faire appel à la contribution des privés pour en financer.

Toutefois, dans l'attente de la mise en œuvre de ce catalogue, trois bancs peuvent d'ores et déjà être financés par des donateurs privés pour compléter l'équipement du cimetière.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 214/2020 concernant la réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Christine Vuagniaux « Financer les bancs publics par des donateurs » ;

ouï le rapport la commission chargée de l'étude de cet objet ;

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :

décide : de prendre acte du rapport-préavis N° 214/2020 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Christine Vuagniaux « financer les bancs publics par des donateurs ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 juillet 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Annexe

- Postulat de Mme la Conseillère communale Christine Vuagniaux « Financer les bancs publics par des donateurs »

Postulat PLR : financer les bancs publics par des donateurs

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A la suite de l'intervention de Christine Vuagniaux au Conseil Communal du 11 novembre 2019 concernant le financement de bancs publics par des donateurs, Monsieur le Syndic a répondu, je cite : « c'est une bonne idée en soi, mais avant d'y répondre, il faut avoir un concept de l'espace public pour savoir quel genre de bancs, à quels emplacements, et ensuite on pourra évaluer qui paie et qu'est-ce qui est à charge des pouvoirs publics ».

Les bancs publics font défaut à Nyon. Il s'agit d'offrir un espace de détente aux passants, car ce ne sont pas que les personnes âgées qui les utilisent, mais aussi les jeunes et les parents.

En cette période d'austérité, ces bancs pourraient être financés par des particuliers, des entreprises et des associations, avec éventuellement une plaque mentionnant le nom du donateur. La recherche de ces mécènes pourrait se faire par un appel au public dans la presse, sur le site internet de la Ville et par la lettre d'information Vivre à Nyon.

La fabrication de certains bancs pourrait être aussi une occasion de valoriser le bien forestier de la Ville et de proposer une 2^{ème} vie à des troncs d'arbres.

En conclusion, les postulants demandent de renvoyer le présent postulat en Municipalité pour étude et rapport, afin d'évaluer l'opportunité de réaliser un catalogue permettant aux donateurs de financer un ou plusieurs bancs, avec le prix incluant toutes les dépenses nécessaires selon les emplacements.

Pour le PLR :

Christine Vuagniaux

Caroline Bordier - Véronique Bürki — Rachel Cavargna-Deblüe – Florence Darbre-Gubbins - Suzanne Favre – Yves Gauthier-Jaques - Cinzia Immink - Véronique Olsen – Christian Perrin – Olivier Riesen - Michael Sauerlaender

Conseil Communal 24.02.2020